

Québec, le 25 avril 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la lettre transmise le 28 novembre 2023, laquelle répondait à la députée de Mercier relativement au dépôt à l'Assemblée nationale de l'extrait d'une pétition signée par 900 personnes demandant au gouvernement d'intervenir auprès du Centre de services scolaire des Mille-Îles (CSSMI) afin d'annuler la politique SEJ-18 touchant l'organisation des services de garde.

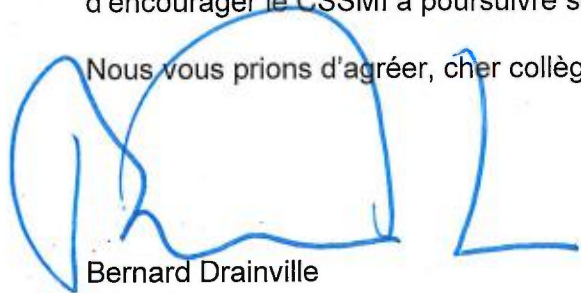
Cette communication mentionnait que, selon le procès-verbal, la politique aurait été élaborée par le comité de parents avant d'être adoptée à la suite d'une proposition formelle de ce comité au CSSMI. Or, cet énoncé réfère plutôt à la politique SEJ-08 (Politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents) et non à celle faisant l'objet de la pétition concernée (SEJ-18). Il importe néanmoins de préciser à nouveau que, sur la base des vérifications effectuées auprès du CSSMI, cette dernière politique a été adoptée conformément au cadre juridique applicable. En effet, les différents conseils d'établissements auraient approuvé les modalités d'organisation conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique et le comité de parents aurait été consulté conformément à l'article 193 de cette même loi.

Rappelons également qu'en réponse aux préoccupations de certains parents, le CSSMI nous informe avoir entrepris des démarches d'information et fait adopter par son conseil d'administration un plan de continuité des services et un plan d'atténuation des impacts financiers.

...2

Par ailleurs, comme mentionné dans la lettre du 23 novembre 2023, considérant que la pétition a permis de constater les inquiétudes de certains parents, nous continuons d'encourager le CSSMI à poursuivre ses communications auprès d'eux.

Nous vous prions d'agréer, cher collègue, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a vertical line.

Bernard Drainville